****

 

**Pays: BURKINA FASO**

**Project Document**

|  |
| --- |
| **Project Title : INITIATIVE PAUVRETE ENVIRONNEMENT BURKINA FASO***Appui à l’operationalisation des politiques, plans et programmes qui intègrent à la fois les objectifs pauvreté et environnement, genre et changements climatiques dans le but d’améliorer le niveau de revenus et les conditions de vie des populations pauvres des poles agricoles de Bagre , Samandeni et les zones minieres d’Essakane, de Bisa Gold et du sud ouest.* |
| **UNDAF Outcome(s):** La croissance économique accélérée est durable et inclusive.  |
| **Expected CP Outcome(s) :** Appuyer l’opérationnalisation des politiques environnementales pro-pauvres au Burkina. |
| **Expected Output(s):****Produit 1.1:** Les mécanismes de coordination, de suivi et de prise de décisions pour une opérationnalisation des objectifs pauvreté-environnement sont renforcés sur la base d’identification des barrières institutionnelles, réglementaires et financières, programmatiques.**Produit 1.2 :** Les mécanismes d’allocation budgétaire et outils d’investissements innovants en faveur des objectifs Pauvreté-Environnement, genre et changements climatiques pour une croissance économique durable et inclusive sont mis en place et fonctionnels. |
| **Implementing Partner:** Ministére de l’Environnement et du Développement Durable- Secretariat Permanent du Conseil National pour l’Environnement et le Developpement Durable (SP-CONEDD). |
| **Partenaires de mise en oeuvre:** Ministère de l’Economie et des Finances (MEF)/Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD), Premier Ministère, Ministère de l’Agriculture et de la Securité Alimentaire, Ministère des Mines, et de l’Energie, Ministère des Ressources Animales, Ministère de l’eau , des Amenagements Hydrauliques et de l’Assainissement, Ministère de l’Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Ministére de l’Administration Territoriale et de la Sécurité, Ministère délègue auprés du Ministère de l’Economie et de Finances, en charge du Budget, assemblée nationale, les collectivités locales, le secteur privé , les organisations paysannes. |

**BREVE DESCRIPTION**

L’Initiative Pauvreté-Environnement du Burkin a pour objectif de contribuer à la croissance économique accélérée durable et inclusive pour l’atteinte des OMD et des objectifs de la SCADD et par les ODD. L’effet attendu de l’IPE2 Burkina est d’apporter des réponses concrétes à la lutte contre la pauvreté grâce à une meilleure planification des politiques, plans et programmes environnementaux de même que leur mise en œuvre à travers une meilleure allocation des ressources publiques et des mécanismes de financements innovants. Cette deuxiéme phase s’inscrit dans la poursuite et la consolidation des acquis de la phase 1 (2010-2013) et devrait focaliser les efforts sur une meilleure opérationalisation des documents de politiques, stratégies sectorielles et programmes ayant integré la dimension pauvreté environnement. La phase 2 va couvrir la période allant de janvier 2014 à décembre2017 avec deux produits:

**Produit 1:** Les mécanismes de coordination, de suivi et de prise de décisions pour une opérationnalisation des objectifs pauvreté-environnement sont renforcés sur la base d’identification des barrières institutionnelles, réglementaires et financières, programmatiques**.**

**Produit 2 :** Les mécanismes d’allocation budgétaire et outils d’investissements innovants en faveur des objectifs pauvreté-environnement, genre, changements climatiques pour une croissance économique durable pro- pauvre sont mis en place et fonctionnent.

Le document de projet a été préparé avec l’appui de l’équipe régionale IPE basée à Nairobi au Kenya et le Bureau PNUD pays du Burkina Faso. Il est le fruit de nombreuses consultations nationales et concertations avec les partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso menées tout au long de l’année 2013. Les consultations nationales ont regroupé toutes les parties prenantes (Gouvernement, les départements ministériels, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers) qui travaillent dans le secteur de l’environnement et du développement durable.

Ce document de projet est endossé par le Gouvernement du Burkina Faso, et piloté par le MEDD en étroite collaboration avec le MEF qui sont les principaux partenaires de mise en œuvre.

Programme Period: Jan 2014-December 2017

Result Area (Strategic Plan):

Atlas Award ID: 75132

Start date:Janvier 2014

End Date: December 2017

PAC Meeting Date:

Management Arrangements: NEX

Total resources required **2,420,000** USD

Total allocated resources: **2,420,000** USD

IPE: 1,600,000 USD, UNDP TRAC: 400, 000 USD

Gouvernment (10% du budget total)

EEG (Energy): 120,000 USD

CLIM WARN: 80,000 USD

Other Contributions: Luxembourg- Sweden, AECI, Fondation APRIL

Accepté par le Ministère de l’Economie et des Finances du Burkina (MEF) :

Accepté par le PNUD :

Accepté par l’IPE PNUD-PNUE :

**SECTION 1: ANALYSE CONTEXTUELLE**

1. Le Burkina est un pays soudano-sahélien avec trois zones climatiques : une zone sahélienne couvrant 25% du territoire avec une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 600mm/an qui s’étale sur 2 mois ; une zone soudano-sahélienne couvrant 50% du territoire avec un cumul annuel moyen compris entre 600 et 900 mm sur 3 mois et une zone soudanien sur 25% du territoire avec une pluviométrie supérieure à 900mm. sur 4 mois. L’économie est à vocation agrosylvopastorale et est en conséquence extrêmement vulnérable aux aléas climatiques. Ce régime pluviométrique conditionne le bien-être économique et social de même que les disparités en termes de développement entre les trois zones climatiques. Le Burkina est confronté depuis plusieurs années à de graves problèmes de dégradation de ressources naturelles et de l’environnement, qui affectent négativement la productivité des systémes de production et la sécurisation des fonctions essentielles des écosystèmes. Cette dégradation des ressources environnementales est essentiellement causée par des facteurs englobant à la fois la variabilité et le changement climatique mais également des politiques publiques non appropriées.
2. Le pays a connu une forte croissance démographique ces dernières années passant de 8 millions d’habitants en 1985 à 13, 7 millions d’habitants en 2006 et à plus de 15 706 000 habitants en 2010. 76 % de cette population réside en milieu rural. Plus de 80 % des populations rurales pauvres en particulier les femmes dépendent de l’exploitation des ressources naturelles, socle du secteur primaire. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) estimé à 0,343 en 2012 (0,340 en 2011), le Burkina Faso se situe parmi les pays à développement humain faible dont l’IDH est inférieur à 0,466. Son niveau de développement se révèle être inférieur à celui de la moyenne de l’Afrique au Sud du Sahara (0,475). L’indicateur de développement humain a augmenté en moyenne de 2% entre 2010 et 2012. A ce rythme, il faut attendre 35 ans pour que l’IDH double (0,686) afin d’ hisser le pays dans les premiers rangs de la catégorie des pays à développement humain moyen. La performance de l’indicateur de développement humain du Burkina Faso est faible comparée au reste du monde. Selon le rapport mondial sur le développement humain durable 2009, le Burkina Faso se situait au 177 ème rang mondial sur 182.La croissance démographique et la pauvreté ont entrainé au fil des ans, une pression croissante et irraisonnée sur les ressources naturelles qui a engendré à son tour des mouvements migratoires vers les zones à forts potentiels agrosylvopastorales.
3. L’inégalité genre est une réalité au Burkina Faso et touche tous les secteurs de la vie économique, sociale et politique. L’Indice d’Inégalité Genre est estimé à 0,609. La valeur d’IIG est estimée à 0,193 pour les pays à développement humain très élevé. Autrement dit, les inégalités de genre mesurées par IIG sont 3 fois supérieures à la moyenne des pays à développement humain lent retenus par le PNUD dans son rapport 2013. Ce déséquilibre est présent dans le secteur de l’éducation où le taux de scolarisation est de seulement 71,20 % pour les femmes contre 78% pour les garçons dans le primaire, contre 28,8% dans le post primaire et de 32 % dans le supérieur. L’effet immédiat du faible taux de scolarisation des femmes est leur faible participation aux instances de prise de décision même si ces dernières occupent une bonne partie de l’activité économique du pays. En milieu rural, les femmes occupent une grande partie de l’activité économique mais ont un faible pouvoir sur le contrôle des ressources naturelles et environnementales. Le parlement burkinabé compte à peine 15% de femmes.
4. L’Economie du Burkina est essentiellement basée sur le secteur primaire à dominance agricole, pastorale et forestière qui assure la majorité des emplois et 70% des recettes d’exportation. Le secteur primaire reste donc le principal pourvoyeur d’emplois au Burkina Faso et joue en conséquence un rôle prépondérant dans l’économie burkinabé et dans l’amélioration des conditions de vie des populations. Il occupe environ 86 % de la population active (RGPH 2006) et sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée en 2009 à environ 30% (IAP, 2010). Outre sa forte contribution à la sécurité alimentaire, le secteur rural fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. Toutefois la création de richesse par tête au sein de la population active du secteur primaire est faible par rapport à celle des autres secteurs car le secteur primaire contribue seulement pour 31, 6% au PIB en moyenne. Depuis 2009, l’or est devenu le premier produit d’exportation du pays devant le coton qui reste une ressource importante. L’économie du Burkina Faso est fortement dépendante des ressources naturelles et de l’environnement qui représentent plus de 44,6% du Produit Intérieur Brut (PIB). Les secteurs productifs avec comme socle les ressources naturelles tels que l’agriculture, l’élevage, la foresterie, la pêche, le tourisme, les mines, etc. constituent la courroie d’entraînement des autres secteurs économiques comme le commerce, les transports, les agro-industries. La majeure partie des ménages surtout pauvres tirent leurs revenus de l’agriculture et de l’élevage qui équivaut à 44, 6 % du revenu total. Le coton et les mines sont les premières sources de devises du pays. La contribution de l’environnement à l’économie nationale a été évaluée à 44,6 % du PIB en 2008 soit environ 1500 milliards de FCFA. Près de la moitié de la valeur ajoutée produite au Burkina Faso provient des activités qui sont en lien direct avec les ressources naturelles.
5. Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire est fortement liée à la productivité des systèmes de production qui à leur tour, sont liés aux aléas climatiques. En effet, les ressources naturelles procurent aux populations l’essentiel des productions alimentaires, énergétiques et monétaires à travers l’agriculture, l’élevage, la pêche, la chasse et l’exploitation des forêts. La corrélation entre insécurité alimentaire et pluviométrie est très marquée et la disponibilité des produits alimentaires (céréales, viande, lait, produits forestiers, eau…) est en grande partie liée au régime pluviométrique. En année sèche, l’absence de disponibilité et l’accessibilité des produits alimentaires entraînent des situations d’insécurité alimentaire qui sont de nature conjoncturelle ou structurelle dans certaines localités. Sur les 17 dernières années, le pays n’a atteint que 13 fois un niveau d’autosuffisance alimentaire à l’échelle nationale qui cache au delà de tout, des disparités régionales extremement fortes.
6. L’exploitation des ressources naturelles a eu des impacts considérables sur l’environnement mais aussi sur la reproductivité des facteurs de production. L’évaluation économique des dommages environnementaux et des inefficiences révèlent que le coût annuel de la dégradation de l’environnement au Burkina Faso pour l’année 2008 est compris entre 18% et 22% du PIB, soit environ 760 milliards FCFA (1,7 milliard USD) par an.

Ces dommages et inefficiences sont répartis ainsi (en % du PIB) :

* Sols et forêts : 4-5% ;
* Eau : 4-4,5% (0,5% concerne les inefficiences) ;
* Air : 3-3,5% ;
* Déchets : 1,5% (0,1-0,2% concerne les inefficiences) ;
* Bruit : 0,05% ;
* Energies et matières : 7,1% composé uniquement d’inefficiences ;
* Changements climatiques: 0, 5% (évalué uniquement sur la base de la valeur des émissions de GES sur les marchés d’échange de droits à polluer).
1. L’évaluation des coûts de remédiation de ces dommages a été estimée entre 9 à 10 % du PIB pour ainsi espérer un gain de 400 milliards de FCFA par an soit 27 500 FCFA /ha par an. Les effets anthropiques et climatiques ont contribué à la dégradation des ressources naturelles et appauvri les systèmes de production. Le pays fait face à l’érosion des sols, l’augmentation des terres à faible potentiels à cause des systèmes culturaux, un régime pluviométrique en diminution constante à cause de la migration des isohyètes vers le Sud entraînant la désertification, l’appauvrissement de la faune et de la flore, des systèmes agrosysvopastoraux affectés et peu productifs avec comme impact immédiats l’insécurité alimentaire,le rétrécissement des plans d’eau et des pollutions de diverses formes (solide, liquide et gazeuse) dont le coût de l’inaction spécifiquement dans les secteurs des produits chimiques a été estimé à 0.35% du PIB. Ce coût est équivalant à 9.3 millions USD par an pour le secteur agricole en l’occurrence le coton et 24.2 millions USD dans le secteur des mines artisanales. L’analyse des mesures d’évitement des dommages et de leurs coûts démontre qu’il est économiquement profitable d’améliorer la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso.

**Cadre institutionnel pour la gestion de l’environnement**

1. Le département ministériel en charge de l’Environnement, créé en 1976, soit quatre ans seulement après la première conférence mondiale sur l’environnement et le développement tenue en 1972 à Stockholm en Suède, s’est vu renforcé avec de nouvelles missions pour répondre aux objectifs actuels de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). En 2011, ce département devient le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable. La création du Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable (CONEDD) qui pilote ce projet, ainsi que la mise en place de l'Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (APPFNL), de l’Office National des Aires Protégées (OFINAP) et du Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE),mais aussi l’identification des critéres et indicateurs du developpement durable et l’élaboration de la politique nationale de développement durable permet au ministère de mieux articuler les missions verticales et horizontales en matière d’environnement.
2. Ce dispositif institutionnel a permis au pays de ratifier l’ensemble des conventions et protocoles internationaux pour asseoir un véritable cadre politique, juridique et institutionnel favorable à la lutte contre la pauvreté à travers une meilleure gestion durable de l’environnement et des ressources naturelles. Cet engagement du Gouvernement a été réitéré par la formulation des documents de politiques visant une meilleure gestion de l’environnement. En 2010, le Burkina est passé d’un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui intègre faiblement les questions transversales comme l’environnement en une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015 qui a pris en compte toutes les préoccupations sur une croissance durable et pro-pauvre. Le gouvernement a aussi inscrit les préoccupations environnementales dans son Programme d’Action du Gouvernement pour l’Emergence et le Développement Durable (PAGEDD), instrument unique de pilotage de l’action gouvernementale et fédère les ambitions du programme présidentiel et les orientations de la SCADD.
3. Par ailleurs, le pays a validé sa Politique Nationale du Développement Durable (PNDD), assortie de critéres et indicateurs du développement durable pour mieux décliner la SCADD en réalité sur le terrain. Auparavant, il a été développé, le Programme National du Secteur Rural (PNSR) comme cadre unique de planification des actions de développement durable au niveau rural. Il constitue un support à l’application de l’approche programme dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage, des ressources halieutiques, de la faune, de la foresterie et de l’environnement au **Burkina Faso.** Pour être en phase avec les orientations du PNSR mais aussi aller de manière plus pointue et efficace sur les questions environnementales et de gestion durable des ressources naturelles, le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable a développé un Programme National d’Investissement dans le secteur de l’Environnement (PNIEDD) qui tire ses fondements du PAGEDD, de la SCADD et du PNSR tout en y intégrant le volet environnement urbain pour répondre au mieux aux défis posés par les problématiques liées aux infrastructures durables, aux batiments durables, à l’assainissement urbain, aux déchets biomédicaux, à l’énergie, etc. Toutefois, ces cadres programmatiques et documents de politiques nécessitent un appui fort du gouvernement pour la mobilisation des financements et surtout la mise en place de financements plus innovants et durables.
4. En sus de ces cadres programmatiques de haut niveau, le pays a également développé au niveau sectoriel, plusieurs documents tels que la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l’horizon 2015, la Politique Forestière, la Politique Nationale en matière d’Environnement (PNE), la Politique Nationale de Sécurisation Foncière (PNSF), la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l’Energie (PDSE), la Politique Nationale de Population (PNP), la Politique Nationale Genre (PNG), les lois d’orientation sur le pastoralisme, le foncier rural et la gestion de l’eau , la Déclaration de Politique Minière, la politique du secteur de l’énergie (2014-2025) et le Programme d’Action National d’adaptation à la variabilité et aux changements climatiques.

**Cadre budgétaire pour la gestion de l’environnement et des ressources naturelles**

1. Jusqu’en 2013, le Burkina Faso fonctionnait dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques nationales sous le format de planification budgétaire avec le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT). L’approche budget objet a été introduite en 2000 et a connu des limites. En 2007, avec les directives de l’UEOMA, il a été lancé des essais sur le budget-programme qui fixe le 1er janvier 2017 comme date butoire pour sa mise en œuvre effective dans tous les pays membres de l’Union. Le budget-programme devrait remplacer les autres mécanismes de planification budgétaire et prendre ainsi en compte, les insuffisances du budget-objet, et mieux définir les programmes et actions avec plus de gages et de précisions d’atteinte des objectifs fixés. L’ambition du Burkina est d’adopter son premier budget-programme de l’Etat en 2015. Mais avant, il faut renforcer les capacités des acteurs, adapter les outils de programmation et le calendrier budgétaire, relire le cadre légal et règlementaire, et réformer le contrôle financier.
2. Au regard des problématiques notées dans le secteur de l’environnement et du développement durable, la compréhension du mécanisme national d’allocation du budget s’avère nécessaire pour mieux influencer le processus d’allocation des ressources financiéres publiques en faveur de l’environnement et la lutte contre la pauvreté. Au niveau du Burkina comme dans beaucoup de pays de la sous-région, le processus d’allocation du budget suit un calendrier annuel défini par le Ministère de l’Economie et des Finances. Ce cycle d’allocation des ressources publiques sur les priorités nationales est porté par la loi des finances et fait appel à tous les acteurs du développement y compris ceux en charge de l’environnement et du développement durable. De ce fait, une mise en œuvre effective des politiques pro-pauvres intégrant les questions de gestion durable des ressources naturelles passe nécessairement par un travail étroit avec toutes les parties prenantes à savoir, les commissions environnement et développement rural , et finances de l’assemblée nationale, les ministères sectoriels qui exploitent les ressources naturelles et l’environnement comme le secteur des mines et des cariérres , de l’agriculture, de l’élevage, des ressources halieutiques, du tourisme, du commerce, de l’eau,l’habitat, etc.

Cela demande également la coordination de haut niveau par le conseil des ministres à travers des séminaires gouvernementaux.

**Calendrier d’élaboration du budget et points d’entrée pour IPE 2 Burkina.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Actes budgétaires  | Janvier  | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Aout | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Acteurs |
| Elaboration du CBMT global |   | …… | …… |  |  |  |  |  |  |  |  |  | MEF/autres ministères  |
| Elaboration de la circulaire budgétaire |   | …… | …... | …… |  |  |  |  |  |  |  |  | MEF et Présidence du Faso |
| Elaboration des APB dans les ministères et institutions |   |  |  |  | …… | …… | …… |  |  |  |  |  | Ministères, institutions (DAF, DEP, DRH…) |
| Analyse des APB (Rapport d’analyse) |   |  |  |  |  |  | …… |  |  |  |  |  | Direction Générale du Budget |
| Organisation des débats budgétaires |   |  |  |  |  |  | …… | …… |  |  |  |  | Commissions budgétaires du MEF |
| Examen de l’APB de l’état |   |  |  |  |  |  |  |  | …… |  |  |  | Conseil des ministres |
| Arbitrage budgétaire, examen et adoption du projet de loi de finances |   |  |  |  |  |  |  |  | …… | …… | …… | …… | Assemblée Nationale (COMFIB et députés) |
| Promulgation de la loi des finances |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | …… | Présidence du Faso |
| Mise en place du budget voté |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | …… | MEF |

**Acquis de la phase 1 (2010-2013) :**

1. Lors de sa première phase (2010-2013), le projet IPE-Burkina a permis d’influencer d’importants processus de planification tant au niveau national que local et reussi à integrer les questions environnement- pauvreté aussi bien au niveau national qu’au niveau décentralisé. Le projet a enregistré des résultats probants sur :
	* **L’appropriation nationale de l’approche IPE:** Les approches et mécanismes utilisés par IPE-Burkina avec la mise en place des ambassadeurs pauvreté –environnement composés de personnalités influentes dans divers domaines (gouvernement, assemblée nationale, collectivités locales, média, enseignement /recherche, art/culture, religion, société civile ; etc.), couplée avec un travail continu de plaidoyer, de communication, de lobbying et de renforcement de capacités des acteurs, ont joué un rôle déterminant dans l’appropriation de l’approche IPE tant au niveau national que local. Cette approche a été même reprise au sein du CILSS dans le développement de programmes similaires. Aujourdhui, les ambassadeurs pauvreté-environnement dont le chef de file est le premier ministre du Burkina Faso jouent un role determinant dans l’orientation des politiques publiques et la mise en oeuvre des questions pauvreté-environnement.
	* **Intégration des questions pauvreté-environnement dans les documents de politique:** Dans la phase 1, IPE-Burkina a réussi à intégrer les questions pauvreté-environnement dans les documents de planification tels que la SCADD, et certaines politiques sectorielles (agriculture, mines, jeunesse et emploi). Au niveau local, des acquis ont été notés grâce au concours de l’IPE sur l’évaluation du plan communal de développement de Bobo Dioulasso mais aussi la formulation de l’Agenda 21 local de Pô. Ces deux intiatives conduites à Bobo Dioulasso et à Po sont des exemples pertinents en matière de planification locale que le gouvernement a amplifiés dans les autres régions dans le cadre de la relecture des nouveaux guides d’élaboration des plans régionaux et communaux de développement. Au cours de la deuxième phase de l’IPE Burkina, les acquis de cette planification seront consolidés et des partenariats stratégiques et complémentaires seront batis avec d’autres initiatives similaires pour consolider les acquis. Au niveau global, l’IPE1Burkina a assisté techniquement et financièrement le pays dans la formulation du rapport national du PNUD sur le développement humain au Burkina en 2010 consacré à la thématique environnement et développement durable. Cet instrument de plaidoyer a permis au pays de renforcer sa vision sur les questions de développement durable.
	* **Sur les aspects règlementaires:** IPE-Burkinaa accompagné deux secteurs stratégiques de l’économie nationale à savoir le secteur minier et cotonnier sur la production d’outils de prise de décisions. Il s’agit des études portant sur :(i) la contribution des ressources naturelles et de l’environnement dans l’économie nationale : analyse du secteur des mines ; (ii) la contribution des ressources naturelles et de l’environnement dans l’économie nationale : analyse du secteur coton ;(iii) les critères et indicateurs du développement durable ; (iv) la police environnementale du Burkina ;(v) le plan national d’investissement en environnement pour le développement durable ; (vi) le coût de l’inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole ; (vii) la situation de référence des produits chimiques dans le secteur minier au Burkina et comment peuvent être introduites les meilleures pratiques internationales dans le secteur artisanal minier à petite échelle ; (viii) la situation actuelle des produits chimiques et les normes existantes ainsi que le gap existant en matière de législation et leur application au Burkina Faso ; (ix) l’évaluation des différents instruments économiques pour une intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification sectorielle ; (x) l’évaluation de la réglementation des produits chimiques dans le secteur cotonnier et minier et les problèmes liés à l’application de la législation.

Ces études ont permis de produire suffisamment de connaissances appropriées sur la contribution réelle des ressources naturelles et de l’environnement dans la lutte contre la pauvreté, la résilience et la création de richesses mais aussi ont amélioré la compréhension sur l’utilisation des produits chimiques dans ces deux secteurs. Ces connaissances ont permis de mieux éclairer les actions des pouvoirs publics et des gouvernements locaux dans leurs choix de développement.

En effet, IPE Burkina a réussi à extraire et à apprêter les informations pauvreté environnement sous forme d’indications pratiques qui ont permis de mieux verdir la SCADD et les outils de planification au niveau communal et régional. Par ailleurs, ces outils ont aussi permis d’améliorer les débats au niveau du parlement et du gouvernement sur les questions de règlementation en vigueur au Burkina et les éventuelles réformes à apporter.

* + **Intégration des questions pauvreté-environnement dans les finances publiques:** En étroite collaboration avec le Ministère de l’Economie et des Finances et les différentes directions de planification aptes à influencer les allocations budgétaires, l’IPE Burkina a développé et mis à la disposition des différents secteurs dont celui de l’environnement, une panoplie d’outils de planification budgétaire sensible à l’environnement (évaluations économiques, guides d’intégration, plan d’investissement). Cela a permis d’évaluer la contribution de l’environnement à l’économie nationale mais d’influencer le processus de création d’une ligne budgétaire pour la protection de l’environnement au sein du budget national et des budgets des gouvernements locaux. Bien que le projet se soit attelé dans les trois premiéres années d’exercice à influencer les processus de planification des politiques à mieux intégrer les questions pauvreté-environnement pour la lutte contre la pauvreté, il n’en demeure pas moins que les questions d’allocation budgétaire en faveur du secteur restent encore très timides.Le Plan National d’Investissements en Environnement pour le Développement Durable (PNIEDD) a mis en exergue les besoins de financements estimés à 65 milliards dans le secteur de l’environnement et du developpement durable par an pour espérer inverser les tendances de degradation des ressources naturelles mais aussi contribuer à la création de richesses au profit des populations les plus pauvres sur la base de l’exploitation durable des ressources naturelles. A ce jour malgré les multiples efforts déployés par le gouvernement, cette allocation des ressources pour mettre en œuvre les politiques nationales s’élève à prés de 12 milliards par an, ce qui est bien loin de la couverture des besoins exprimés.

Partant de là, l’objectif ciblé pour la deuxième phase 2014-2017 est de mieux opérationnaliser les questions pauvreté-environnement inscrites dans les documents de politiques, plans sectoriels, plans locaux de développement à travers une meilleure allocation de ressources publiques mais aussi la promotion des investissements innovants dans le secteur de l’environnement et du développement durable.

**SECTION II : STRATEGIE DE REPONSE**

1. L’objectif du projet Initiative Pauvreté-Environnement (2014-2017) est de contribuer à l’opérationnalisation des politiques, plans et programmes qui intègrent à la fois les objectifs pauvreté et environnement, genre et changements climatiques dans le but d’impacter sur l’amélioration du niveau de revenus et conditions de vie des populations les plus pauvres qui exploitent les ressources naturelles. Le projet se concentrera plus sur deux grandes zones de production à fortes potentialités économiques (le Sahel et le Centre-Est) ou le niveau de pauvreté reste encore très élevé malgré les opportunités économiques en lien avec les ressources naturelles. Il s’agit de la zone économique de Bagré au centre-est pour le volet agricole et la zone d’Essakane pour le volet minier au Sahel.

L’effet attendu du projet est une croissance pro-pauvre et durable.

Pour atteindre les objectifs fixés, L’IPE 2 va se focaliser sur deux (02) produits majeurs:

1. **Produit 1 : Les mécanismes de coordination, de suivi et de prise de décisions pour une opérationnalisation des objectifs pauvreté-environnement sont renforcés sur une base d’identification des barrières institutionnelles, règlementaires, financières, et programmatiques.**

L’IPE2 Burkina va s’atteler à identifier les blocages existant entre le niveau central et local par rapport à l’opérationnalisation des questions pauvreté-environnement. Il sera surtout question d’examiner les problèmes institutionnels (cadre de coordination et concertation, efficacité de l’action publique sur les questions pauvreté-environnement), les cadres règlementaires, les cadres financiers (allocation budgétaire et utilisation) et programmatiques (capacités des acteurs, outils de prise de décisions), et de proposer des solutions pour une meilleure prise de décisions. Ceci devrait mener à des réformes dans la gouvernance du secteur environnemental et de la lutte contre la pauvreté et par delà aider à convertir les politiques publiques en projets, et ainsi générer des impacts sur les populations les plus pauvres.

1. **Produit 2 : Les mécanismes de budgétisation et de financement innovant pour une croissance économique durable pro-pauvre intègrent les objectifs pauvreté-environnement, genre et changements climatiques.**

Après identification des barrières et propositions des solutions de réformes, il est question pour le projet de continuer à influencer les finances publiques dans l’augmentation de l’allocation budgétaire sur les questions pauvreté-environnement. A cela s’ajoutera aussi un appui à la mise en place d’un mécanisme de financement des programmes environnementaux visant la lutte contre la pauvreté grâce à la mise en place d’un Fonds d’Intervention pour l’Environnement (FIE) en partenariat avec le Luxembourg et la Suède. Ce fonds devrait permettre de compléter l’action gouvernementale surtout dans les localités les plus défavorisées à forte valeur ajoutée comme la zone agricole de Bagre et la Zone miniére d’Essakane. Au regard des opportunités qu’offrent la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) comme mécanisme de financement innovant, le projet va travailler avec le FIE sur les opportunités de création d’un guichet RSE.

1. Un volet renforcement de capacités des acteurs, plaidoyer, sera déroulé pour accompagner le programme dans sa globalité et assurer sa durabilité tant au niveau national que local.

**Partenariat avec l’assemblée nationale et les ambassadeurs pauvreté-environnement**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, le projet va également continuer le travail avec l’Assemblée Nationale mais aussi les ambassadeurs pauvreté-environnement pour renforcer ainsi le plaidoyer autour des axes majeurs portés par le Projet. Ainsi il a été identifié des actions concrètes à travers une feuille de route pour les ambassadeurs pauvreté-environnement dont certains siègent au parlement pour aider à influencer positivement une meilleure allocation du budget en faveur des questions pauvreté environnement. Cette feuille de route a été validée durant la phase 1 du projet et devrait etre mise en œuvre dans cette nouvelle phase sous le leadership du premier ministre.

**Alignement sur les priorités du système des Nations Unies**

1. Le Projet Initiative Pauvreté-Environnement Phase 2 s’inscrit dans l’effet 1 de l’UNDAF du sous-programme de Gestion Durable de l’Environnement du Plan d’Action du Programme de Pays (CPAP) 2011-2015 qui est la déclinaison opérationnelle du Programme Pays du PNUD (CPD) au Burkina Faso. Celui-ci contribue au Plan-Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement au Burkina Faso (UNDAF, 2011-2015).

**Alignement sur les priorités nationales**

1. Les interventions de l’IPE2 Burkina sont alignées sur les priorités de la SCADD, la Politique Nationale du Développement Durable, et certaines politiques sectorielles dont celles de l’environnement, de l’eau, de l’élevage, de la pêche, de l’agriculture et du secteur minier.

L’intervention de IPE2 Burkina sera aussi en phase avec les orientations définies par le Programme National du Secteur Rural (PNSR) dont le PNIEDD a décliné les actions urgentes pour le secteur environnement tant sur le plan urbain que rural.

De manière shématique, IPE Burkina Faso phase II devrait contribuer signaficativevemt à la mise en œuvre de la SCADD, des politiques sectorielles (mine, agriculture, élevage, environnement, tourisme, décentralisation, eau, genre, etc), de la politique nationale de developpement durable et par extension au Programme National du Secteur Rural (PNSR) et au Plan National d’Investissementen en Environnement pour le Développement Durable (PNIEDD). Des synergies seront aussi etablies comme c’est le cas avec le PASF pour la mise en place du Fonds d’Intervention pour l’Environnement (FIE) comme outil de financement de l’environnement et du developpement durable.

Produit 1

Produit 2

Accroître l’allocation du budget national et des budgets locaux.

Lever les barrières institutionnelles, organisationnelles, et règlementaires pour la mise en œuvre.

Politiques sectorielles

(Environnement, élevage, peche, eau, agriculture, mines, habitat).

Programme National du Secteur Rural PNSR.

Mise en place du Fond d’intervention pour l’environnement.

Plan National D’investissement en Environnement pour le Developpement Durable (PNIEDD).

Politique nationale de developpement durable. NDD

Plans locaux de développement

Synergies avec les autres initiatives nationales.

**Partenariats stratégiques et synergies avec d’autres initiatives**

1. L’IPE2 Burkina va travailler en étroite collaboration avec toutes les autres initiatives nationales pour créer les synergies nécessaires et apporter une complémentarité à l’action publique. Pour éviter toutes duplications, le projet va coordonner avec toutes les autres initiatives en cours visant à réduire la pauvreté à travers une gestion durable des ressources naturelles et de l’environnement. Il s’agit des projets PANA : **1)** Renforcement des capacités pour l’adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina, dénommé PANA-BKF-PNUD-FEM, du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM). **2)** Adaptation aux changements climatiques en vue de l’amélioration de la sécurité alimentaire du Burkina (PANA-BKF-PNUD-DANIDA) financé par le Royaume du Danemark. Ce projet comporte une composante destinée à la société civile qui est exécutée par l’UICN. **3)** Renforcement des capacités pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées à l’adaptation aux changements climatiques lors de la préparation et de la mise en œuvre des plans, programmes et projets de développement (PANA-BKF-PNUD-JAPON), financé par le Gouvernement japonais. D’autres projets comme le Projet d’Appui au secteur Forestier (PASF) du Luxembourg et de la Suède sur les questions d’appui à la mise en œuvre des projets de développement par la mise en place d’un fonds d’intervention pour l’environnement devront aider le pays à mettre en place, un mécanisme de budgétisation durable pour l’environnement et les changements climatiques.
2. Dans le cadre de la mise en place du fond d’intervention pour l’environnement, l’IPE2 Burkina va travailler en partenariat avec le Programme d’Investissement Forestier (PIF), le Programme National du Secteur Rural (PNSR ), Le Programme National de Gestion des Terroirs 2 (PNGT), le Programme National de Partenariat pour La Gestion Durable des Terres (CPP), le Projet de Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL) sur la prise en compte des changements climatiques dans les finances publiques en général et sur le fonds d’intervention pour l’environnement surtout le guichet fonds verts climat, le Projet d’Appui au Parc de l’Entente (PAPE), Le Projet Système d’Alerte Précoce (SAP), le Système Mondial d’alerte rapide pour les Changements Climatiques (CLIM WARN). La campagne OMD‑LRP « Traduire les OMD en une loi-type visant la réduction de la pauvreté », le Programme SWICHT AFRICA, le Projet Zones Tampons, le Projet Jatropha et le Programme d’Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) financé par la Banque Mondiale.
3. Cette planification se fera dans le cadre d’intervention du Programme Pays du PNUD 2011 -2015**.** Ce programme est articulé autour de deux composantes : i) la contribution à l’atteinte des OMD et à la réalisation d’une croissance pro-pauvre et durable et ii) le renforcement de la gouvernance et mettra l’accent sur le mainstreaming de l’environnement dans la planification du développement, la gestion durable des terres, la conservation et la valorisation de la diversité biologique, l’atténuation et l’adaptation aux changements climatiques.

L’IPE2 Burkina va travailler en étroite collaboration avec le secteur privé opérant dans le secteur minier, cotonnier et pétrolier sur les questions de Responsabilité Sociétale des Entreprises pour mieux canaliser les sources de financement (volontariste) issues de ce secteur vers le Fonds d’Intervention pour l’Environnement.

**Volet Genre**

1. Le projet va aussi travailler à mieux intégrer les questions genre dans le cycle planification en valorisant les acquis des autres projets actifs sur la question genre. A ce titre, il sera développé, un partenariat avec les programmes en cours sur le genre au PNUD et avec les autres partenaires pour mieux valoriser et utiliser leurs outils dans le cadre des programmes de renforcement de capacités des acteurs nationaux impliqués dans le projet. Ceci devrait aider à mieux influencer les politiques pro-genre.

**Durabilité et stratégie de sortie**

1. La durabilité du projet dépend de l’institutionnalisation de l’objectif pauvreté environnement dans les processus de budgétisation et de planification nationaux. En appuyant l’intégration des questions pauvreté-environnement dans le budget programme (BP) qui va remplacer progressivement le budget objet, l’IPE2 Burkina va assurer une meilleure allocation régulière des ressources financiéres aux problématiques de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté sur la base d’inscription des besoins identifiés dans la loi des finances annuelle comme priorité absolue. Au regard du rôle central du parlement dans le vote budgétaire, un renforcement des capacités des législateurs devrait permettre de pérenniser le mainstreaming des questions pauvreté-environnement dans le vote de la loi des finances.

Par ailleurs, la durabilité du projet dépendra aussi du nombre de mécanismes de financement du secteur mis en place et fonctionnant de façon autonome. De ce fait, la création d’un Fonds d’Intervention pour l’Environnement (FIE) devrait également aider à canaliser les ressources financières pour mieux financer des actions de développement durable surtout au niveau local. Sous le FIE, les différentes sources de financement comme le fonds responsabilité sociétale des entreprises, le fonds vert, et le fonds foret vont aider à soutenir les mécanismes durables dans le secteur de l’environnement au Burkina Faso.

Pour ce qui du secteur privé, l’implication des entreprises minières dans le developpement local à travers la RSE de même que les entreprises agricoles surtout cotonnières devraient aider le pays à mieux asseoir un partenariat public-privé qui va s’ajouter aux actions de pérenissation du projet, gage d’une meilleure stratégie de sortie vers 2017 du projet.

Parallèlemement à cette initiative, IPE2 Burkina va collaborer avec les partenaires bilateraux et multilateraux de même que le PNUD pour asseoir sur le long terme une consolidation des acquis du projet au delà de 2017.

**Coopération** **Sud-Sud à travers des conventions de partenariat technique long terme**

1. Tout au long du cycle du projet, IPE2 Burkina va continuer à appuyer la coopération Sud-Sud surtout en matière de renforcement des capacités des compétences des acteurs à travers un apprentissage et un transfert de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine du mainstreaming et de la mise en œuvre des objectifs pauvreté-environnement pour la réduction de la pauvreté. Il est programmé à ce titre, d’innover et aller au delà de la coopération Sud-Sud uniquement basée sur des voyages d’études, mais surtout de nouer des conventions de partenariat technique entres les différents pays sur une thématique sur laquelle un pays du Sud a une expérience averée. A ce titre, le Burkina Faso s’est tourné vers le Rwanda pour la mise en œuvre de cette coopération surtout dans le cadre du FIE.

**SECTION III : ARRANGEMENT DE GESTION ET DE COORDINATION**

**Modalités de mise en œuvre**

1. Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d’exécution nationale (NEX) des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement du Burkina. La mise en œuvre du projet sera assurée par l’Unité de coordination du projet IPE2 Burkina travaillant en étroite collaboration avec la Direction Générale de l’Economie et de la Planification (DGEP-MEF) et relevant du Secrétariat Permanent du Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable (SP-CONEDD-MEDD) à travers la division chargée des politiques environnementales. Le Coordonnateur National de l’IPE2 Burkina est nommé par le gouvernement. Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable est le Directeur National du projet. Le Coordonnateur National de l’IPE2 Burkina bénéficiera des mêmes incitations que les coordonnateurs des projets de la catégorie A conformément aux cinq (05) décrets sur les fonds de la contrepartie nationale. Le gouvernement du Burkina Faso mettra à disposition les locaux et les équipements de bureau nécessaires au fonctionnement du projet. La structure de supervision de l’IPE2 Burkina est décrite dans le schéma ci dessous :

**Structure de Gestion du Projet**

**Coordonnateur National du Projet (CNP) *:*** Directeur de la Division des Politiques Environnementales/SP-CONEDD

**Structure de Supervision**

**Bénéficiaire Principal Gouvernement du Burkina**

**Executive MEDD/SP-CONEDD/MEF**

**Fournisseur Principal**

**PNUD PNUE**

**Assurance Qualité**

**PNUD/IPE PNUD-PNUE/MEF**

**Appui Technique au Projet :**

* **Conseiller Technique** **International PNUD**,
* **Comptable/ Secrétaire de Direction**

**Le comité de pilotage**

1. Le Comité de Pilotage est l’organe de supervision, de prise de décision, d’appui - conseil, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de l’IPE2 Burkina. Conformément à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du décret 2007-775 /PRESS/PM MEF, il a pour fonction de :
	* examiner les différents rapports d’évaluation du projet ;
	* examiner les rapports d’activités et les rapports financiers périodiques du projet ;
	* examiner les programmes d’activités, le budget et le plan de passation de marché du projet ;
	* veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité de Pilotage, des missions de supervision, de suivi ainsi que des différents audits ;
	* examiner tout dossier soumis à son approbation ;
* superviser et évaluer les activités de la coordination du projet.
1. En accord avec l’approche programme, tous les projets du portefeuille IPE2 Burkina sont placés sous la supervision d’un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s’assurer de la cohérence de l’ensemble des interventions menées dans le domaine, l’adéquation continue des interventions avec les plans d’actions de l’institution partenaire, la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact, une coordination renforcée, et une communication soutenue et permanente sur les activités en cours et les résultats attendus.

**Composition du comité de pilotage**

La composition du comité de pilotage de l’IPE2 Burkina sera précisée par un arreté.Le comité de pilotage se réunit statutairement deux fois par an. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du président/ présidente ou de l’un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

**Cadre institutionnel de gestion du projet**

1. La tutelle technique du Projet est assurée par le Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD). Le MEF assurera la fonction de suivi des ressources financières avec les partenaires techniques et financiers. Cela s’explique par les objectifs et la stratégie de mise en œuvre du projet qui, bien que visant l’intégration des liens pauvreté-environnement avec un accent sur la budgétisation et la lutte contre la pauvreté, est indissociable à la mise en œuvre de la SCADD, des politiques sectorielles et des plans communaux et régionaux de développement.

**ORGANIGRAMME INSTITUTIONNEL DE L’IPE2 BURKINA**

**MINISTERE DE l’ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

**MINISTERE DE l’ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

 **COMITE DE PILOTAGE**

**UNITE DE COORDINATION DE L’IPE2 BURKINA- SP/CONEDD DGEP**

**Coordonnateur de l’IPE2Burkina**

**Personnel du projet**

**SCADD-Politiques sectorielles, plans communaux et régionaux de développement**

**BENEFICIAIRES**

Institutions républicaines, Structures étatiques centrales et déconcentrées,

Collectivités territoriales, OSC, Secteur privé.

**Agence d’exécution du projet : Unité de coordination du projet**

1. La fonction d’agence d’exécution du Projet sera assurée par une Unité de Coordination du Projet (UCP) sous la responsabilité du Ministère de tutelle technique et administrative. L’UCP a la responsabilité morale, financière et organisationnelle de conduire le projet à bonne fin, en termes de résultats et de respect des délais. L’UCP est à la fois le cerveau et le levier par lequel le système Gouvernement/PTF/Bénéficiaires est appelé à remplir toutes les obligations prévues au niveau du projet en vue des résultats escomptés :
* La gestion journalière liée à la mise en œuvre des activités du projet ;
* La préparation des plans d’actions trimestriels et annuels et des dispositions pour le suivi et l’évaluation des activités qui y sont liées ;
* Le support technique au MEDD et au MEF sur les questions pauvreté – environnement relatives à la budgétisation, et à la lutte contre la pauvreté au niveau local et décentralisé (accompagnement de la SCADD, des politiques sectorielles, des budgets programmes, et des plans locaux de développement) ;
* L’appui-conseil pour la mise en œuvre et l’exécution du projet (ex. la préparation des termes de référence pour le recrutement de consultants, le suivi et la coordination des activités du projet) ;
* La préparation des appels d’offres pour la fourniture d’équipements ou de services à sous-traiter conformément aux procédures NEX ;
* Le paiement des factures sur base des reçus - certifiant que les marchandises et/ou les services ont été dûment livrés/exécutés - et de demandes de paiements directs soumises à l'unité des finances du PNUD conformément aux procédures NEX ;
* La préparation de rapports trimestriels et annuels détaillés concernant les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ainsi que la situation financière;
* La préparation du rapport final de mise en œuvre du projet,
* L’exécution de toute autre tâche jugée pertinente et utile par l’UCP et le comité de pilotage de l’IPE2 Burkina.

L’UCP est logée au SP/CONEDD qui a la responsabilité au Burkina Faso, de la promotion et de la veille pour l’élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales d’une part et la mise en cohérence des cadres de planification en matière d’environnement et de développement durable d’autre part. Le Secrétariat Permanent du CONEDD fait figure d’interlocuteur auprès des partenaires techniques et financiers, partenaires gouvernementaux sur tous les aspects liés à la programmation et à la planification stratégique. L’UCP tiendra des réunions internes, dont celles destinées à l’élaboration du plan opérationnel annuel et des plans de travail trimestriels et à l’examen des différents rapports d’activités. L’UCP mettra en place une équipe légère qui va avoir la responsabilité de la gestion quotidienne du Projet et sera composée de :

1. **Le Coordonnateur National du Projet :** est un fonctionnaire mis à la disposition par l’institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées. Il est redevable devant le comité de pilotage de l’atteinte des résultats. Il travaille au sein du SP-CONEDD (MEDD) et en collaboration avec les institutions concernées dont le Ministère de l’Economie et des Finances, le Ministére des Mines et des Carriéres, l’Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, les collectivités territoriales, le secteur privé, et la société civile pour assurer la mise en œuvre du projet. En plus de la supervision générale, il exécute toute autre tâche jugée pertinente et utile par l’UCP et le comité de pilotage de l’IPE 2 Burkina.
2. **Comptable du Projet :** Le comptable est chargé, sous la responsabilité du Coordonnateur National du projet de : (i) élaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l’exécution NEX  du PNUD ;(ii) preparer les FACES, tenir les documents comptables et leurs mises à jour, (iii) assurer l’exhaustivité et l’exactitude des comptes comptables ; (iv) assurer l’approvisionnement et la gestion des consommables ; (v) préparer les bons de commandes ; (vi) préparer les chèques à la signature du Directeur National et du Coordonnateur National de l’IPE2 Burkina; (vii) suivre la préparation du véhicule et l’entretien du matériel informatique ; (viii) suivre le dossier du personnel à la caisse nationale de la sécurité sociale ; (ix) participer à l’organisation des ateliers, séminaires et procéder à l’établissement des pièces comptables et aux différents paiements.
3. Le Comptable travaillera conjointement avec l’unité des finances du PNUD, le Conseiller Technique International IPE2 PNUD-PNUE pour le suivi des dépenses, avances et régularisations. Il prépare les rapports financiers trimestriels et annuels à l’appréciation du Coordonnateur National du Projet et du Conseiller Technique International IPE2 PNUD-PNUE. Il appuie le projet sur toutes les tâches pouvant aider à sa bonne mise en œuvre.
4. **La Secrétaire de Direction :** Elle est sous la responsabilité du Coordonnateur National de l’IPE2 Burkina et est chargée de : (i) tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet  et rédiger les procès verbaux de réunions, (ii) préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc.), (iii) classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique, (iv) préparer les contrats avec les fournisseurs ; (v) contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (IPE-Afrique, bailleurs, institutions internationales chargées des formations, consultants), (vi) participer à l’organisation des rencontres (séminaires, ateliers organisés par l’IPE2 Burkina), (vii) gérer l’agenda des rendez–vous du Coordonnateur National de l’IPE2 Burkina.
5. **Le Conseiller Technique International IPE2 PNUD-PNUE:** est responsable au sein du PNUD, de la mise en œuvre et de la coordination du projet partageant son temps entre le bureau du PNUD, l’unité de coordination de l’IPE2 Burkina du SP/CONEDD - Ministère de l’Environnement et du Développement Durable (MEDD) et des partenaires (Ministères sectoriels, l’Assemblée Nationale, le Conseil Economique et Social, les collectivités territoriales, les ambassadeurs pauvreté-environnement, les médias, les institutions d’enseignement et de recherche, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, et la société civile. Il oriente la planification stratégique de la mise en œuvre du projet IPE2 Burkina en concertation avec l’équipe régionale de l’IPE et en coordonne les activités en collaboration avec l’équipe de l’IPE2 Burkina ainsi que l’orientation technique, le suivi et le contrôle qualité du travail mis en œuvre par le personnel de l’équipe de l’IPE2 Burkina et de l’ensemble des consultants recrutés dans le cadre du projet. En plus de l’orientation générale, il assumera les fonctions de responsable du suivi - évaluation du projet. La préparation des plans de travail du projet, et des rapports y compris des dispositions pour le suivi et l’évaluation des activités qui y est liée.Il vérifie la cohérence des demandes d’avances de fonds et des FACES avec le budget du projet. Il travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SCADD (Secrétariat Technique National de la SCADD), des politiques sectorielles, des budgets programmes et des plans régionaux et communaux de développement. Il travaille également avec le MEDD, le SP-CONEDD, la DGEP, le PNUD, l’équipe régionale IPE/Afrique PNUD-PNUE (localisée à Nairobi, Kenya), les autres Agences du Système des Nations Unies, les institutions sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, UICN-PACO, AEA, 2iE, Union Africaine) et les partenaires techniques et financiers (notamment à travers des cadres de concertation PTF Environnement et Développement Rural), le secteur privé et minier afin d’assurer le succès de la mise en œuvre du projet IPE2 Burkina.

**Risques et durabilité du projet**

**Table 1 : Tableau d’analyse des risques**

| Risques identifies | Categorie | Elaboration | REPONSES |
| --- | --- | --- | --- |
| A cause des élections présidentielles de 2015, et des élections législatives, municipales de 2017 le projet risque de souffrir de l’indisponibilité des décideurs politiques clés. | Politique | Les potentiels changements politiques et changements de personnels dans les Ministères et collectivités territoriales pourraient impacter sur l’appropriation du projet après les élections. | Focus sur la capacité des institutions nationales à assurer la continuité du programme après les élections et définir les feuilles de route soutenues par les ambassadeurs pour assurer la mise en œuvre. |
| La durabilité du projet repose sur un mécanisme de budgétisation pour les questions pauvreté-environnement bien soutenu mais aussi des systèmes de financements durables qui nécessitent du temps et un appui politique pour être mis en place.  | Stratégique | Vu que les ressources de l’Etat sont très limitées et sujettes à une forte demande de la part des différents secteurs, il importe de travailler étroitement avec le MEF et le Budget sur des outils de budgétisation mais aussi des fonds d’intervention pour financer durablement le secteur. | Production d’outils économiques pour inclure les questions P-E dans le code budgétaire, mais aussi appuyer la mise en place du fonds d’intervention sur l’environnement avec plusieurs guichets de financements pour soutenir les programmes dans le secteur. |
| Le projet a souffert dans le passé de certaines lourdeurs administratives qui retardent sa livraison. | OPERATIONNELLE | Le procurement est parfois assez lent au niveau du PNUD et pourrait retarder la mise en œuvre effective du programme. | Mettre en place un système de delivery plus léger et former l’équipe sur les procédures de procurements et préparer tous les ans, un plan de procurement pour anticiper sur les commandes de biens et services. |

Pour réduire les risques identifiés, les mesures suivantes seront prises :

* La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer et de communication du Projet IPE2 Burkina. Celle-ci mettra l’accent sur la budgétisation en vue de mieux lutter contre la pauvreté tout en préservant les ressources naturelles et de l’environnement. Les partenaires et les acteurs doivent bien comprendre la nature dudit projet, et sa place dans le contexte politique, économique et social dans lequel la phase 2 se déroule. La mise en œuvre de la feuille de route des ambassadeurs pauvreté-environnement devra permettre de mobiliser les décideurs politiques et les partenaires techniques et financiers pour l’allocation de ressources supplémentaires au projet IPE2 Burkina; cela dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable.
* Les visites d’échanges, les formations et l’appui de l’expertise internationale contribueront à lever ces risques.
* La présence du Conseiller Technique International IPE2 Burkina PNUD-PNUE va faciliter la mise en œuvre cohérente du projet dans ses volets plaidoyer pour la budgétisation, la lutte contre la pauvreté et la réalisation d’activités concrètes de soutien.

**SECTION IV : SUIVI ET EVALUATION**

1. Le suivi-évaluation du Projet se fera sur la base d’un dispositif préparé et adopté en début de la phase 2. Ce dispositif comportera entre autres, un tableau de bord et un jeu d’indicateurs notamment de performance, et d’impacts pour mesurer l’efficacité de la mise en œuvre du projet à moyen et long termes. Ces indicateurs porteront sur la budgétisation et la lutte contre la pauvreté (Cf. : CIDD). En outre, il y’aura le suivi-évaluation pour améliorer la circulation de l’information et apporter les mesures correctives et réajustements nécessaires.

Le suivi journalier de la mise en œuvre sera la responsabilité du Conseiller Technique Internationnal pauvreté-environnement PNUD-PNUE, sur la base du plan de travail annuel commun et des indicateurs. L’équipe du projet informera des retards ou difficultés rencontrées pendant la réalisation, pour que l’appui approprié ou les mesures correctives puissent être adoptées à temps et de façon efficace. Le cadre logique, le cadre de suivi-évaluation et les plans de travail font partie intégrante du dispositif de suivi-évaluation qui au niveau décentralisé, doit comporter une composante " suivi participatif " destinée à encadrer les collectivités territoriales dans leur auto-évaluation en matière d’intégration de l’environnement notamment une budgétisation conséquente de la lutte contre la pauvreté en lien avec la gestion durable de l’environnement et des ressources naturelles. La Coordination Nationale du Projet veillera à déterminer les actions de suivi et d’évaluation faisant appel éventuellement à une expertise spécifique en dehors de son équipe et à préparer les dossiers techniques à cette fin.

**Situation de Référence**

1. La situation de référence de IPE2 Burkina correspond à la situation de fin de la phase 1 dont les acquis et futurs défis sont listés dans la partie narrative du document. Pendant cette phase 2, il sera fait un état d’avancement de la mise en œuvre des problématiques par rapport à la situation de réfèrence et une mise à jour des conditions externes et internes qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet.

**Rapports trimestriels de mise en œuvre**

1. Des rapports faisant l’état de l’avancement de la mise en œuvre du Projet et mettant en exergue les principaux acquis et les difficultés rencontrées seront élaborés par le Conseiller Technique Internationnal pauvreté-environnement PNUD-PNUE et le Coordonnateur National de l’IPE2 Burkina, examinés par les membres de l’UCP puis transmis au bureau local du PNUD avec copie au PNUE, et aux deux ministères tutelles du Programme.

**Rapport annuel du projet (RAP)**

1. Le rapport annuel est une exigence et doit être fourni au Comité de pilotage du Projet pour examen et approbation. Il se trouve être également une conditionnalité du PNUD et du PNUE car faisant partie du suivi et du contrôle de la gestion des projets par le bureau local PNUD. Il s’agit d’un rapport d’auto-évaluation par l’équipe du projet pour refléter le progrès réalisé sur la base du plan de travail annuel du projet et pour évaluer ses performances et son évolution vers l’atteinte des résultats attendus. Le format du RAP est flexible, mais il devra inclure les informations suivantes :
* Une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, là où c’est possible, il devra fournir des informations sur le niveau d’atteinte des résultats ;
* Les contraintes éventuelles rencontrées qui s’opposent à l’atteinte des résultats et leurs causes; les trois contraintes majeures (au maximum) à l’atteinte des résultats; le niveau d’exécution du budget; les leçons apprises ; les recommandations claires pour l’orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet, et le plan de travail annuel.

**Rapport final du projet (RFP)**

1. Pendant les derniers trois mois du projet, l’équipe de coordination préparera le rapport final du projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints/non atteints, les structures et systèmes de mise en œuvre, etc. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplication des activités du projet. Ce rapport sera présenté au Comité de pilotage avant sa remise officielle aux autorités nationales, au PNUD et à l’IPE PNUD-PNUE. Ce rapport sera accompagné par toute la production intellectuelle significative faite tout au long du Projet et qui capitalise les acquis de celui-ci.

**Rapport financier pour les fonds IPE PNUD-PNUE**

1. Le PNUD soumettra à l’IPE PNUD-PNUE les rapports financiers d’Atlas concernant la contribution de l’IPE PNUD-PNUE (rapports provisoires trimestriels, CDR annuels et rapport final et à la fin du projet).

**Evaluation indépendante**

1. IPE IIBurkina Faso fera l’objet de deux évaluations externes indépendantes : une revue à mi-parcours après environ deux ans de mise en œuvre, et une évaluation externe finale à la fin de la phase II
2. . L’évaluation à mi-parcours déterminera les progrès réalisés en vue de l’atteinte des résultats et proposera, si nécessaire, des rectificatifs. L’évaluation : (i) mettra l’accent sur  l’efficacité et la rapidité de la mise en œuvre du projet ; (ii) mettra en évidence les questions qui nécessitent des décisions et des actions ; et (iii) présentera les premiers enseignements tirés sur la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet. Les résultats de ces revues seront intégrés au titre des recommandations pour une amélioration de la mise en œuvre de la suite du projet. L’organisation, les termes de référence, le calendrier des évaluations seront décidés après consultation avec les parties au projet (en particulier, les termes de référence pour ces évaluations seront rédigés par le PNUD avec des contributions substantielles de l’IPE Afrique sur la base de l’orientation de la coordination du projet.
3. L’évaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la fin du Projet et se focalisera sur les mêmes questions que l’évaluation intermédiaire. L’évaluation finale se penchera sur la durabilité des résultats, y compris la contribution à l’augmentation substantielle des budgets dédiés à la lutte contre la pauvreté, l’appui à la SCADD, aux politiques sectorielles, aux budgets-programmes, à l’élaboration aux plans régionaux et communaux de développement, à la RSE, à la gestion durable des produits chimiques et des pesticides. L’évaluation finale fournira également des recommandations pour les activités de suivi et de pérennisation de la phase 2. Les termes de référence pour cette évaluation seront rédigés par le PNUD sur la base de l’orientation de l’IPE-PNUD-PNUE régionale.

**APPRENTISSAGE ET PARTAGE DES CONNAISSANCES**

1. Les résultats de l’IPE 2 Burkina seront diffusés au Burkina Faso et au niveau de l’IPE Afrique à travers le mécanisme d’apprentissage et de partage des connaissances et à travers un certain nombre d’autres réseaux de partage d’informations et de forums existants.
2. En fait, l’IPE2 Burkina mettra en place un mécanisme de coordination nationale sur la planification et la budgétisation des liens pauvreté–environnement institutionnalisés.

**Audit**

1. Les contributions du PNUD et de l’IPE-PNUD-PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives en vigueur propres à ces deux institutions. Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE. La contribution du Gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur au Burkina Faso. Les rapports ou informations issues de ces vérifications ne pourront être transmises au PNUD ou au PNUE sans l’accord notifié du Ministre de l’Economie et des Finances.

**Evaluation du projet**

1. Une mission d’évaluation externe procédera à l’évaluation du projet au terme de son exécution (sur les fonds suivi-évaluation mis à la disposition dans le cadre du projet).

**Contexte Légal**

1. L’administration globale du projet sera régie par les règles et procédures du PNUD, contenues dans le Manuel de Programmation et dans le contexte politique défini par le Conseil d’Administration. Le présent document de projet fait partie des instruments d’appui visés dans l’accord-type d’assistance de base, conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

**Modifications du projet**

1. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :
* Les révisions ou additions à n’importe quelle annexe du Document de Projet;
* Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
* Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

**Achèvement du projet**

1. Lorsque toutes les activités relatives au projet IPE 2 Burkina auront été achevées, le PNUD et le Gouvernement en informeront l’IPE PNUD-PNUE. Nonobstant l’achèvement du projet, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu’à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu’à ce qu’il soit mis fin méthodiquement aux dites activités. Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera l’IPE PNUD-PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler. Le solde des paiements qui n’aura pas été dépensé après le règlement desdits engagements est utilisé par le PNUD au bénéfice du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CONEDD) et de la Direction Générale de l’Economie et de la Planification, en consultation avec l’IPE PNUD-PNUE.

**Contexte Juridique**

1. Ce document de projet constitue l’instrument visé à l’article 1er du paragraphe 2 de l’accord-type d’assistance de base conclu le 19 juillet 1976 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Aux fins de l’accord de base, l’Agence d’exécution dans le pays hôte sera le PNUD. Les équipements et fournitures (y compris le carburant) nécessaires au fonctionnement du projet bénéficieront de l’exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Le projet bénéficiera également de l’enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du projet. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois mois. Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu’avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que celui-ci ait l’assurance que les autres signataires du document n’ont pas d’objection à l’égard des changements proposés :
* Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
* Les révisions n’ayant pas d’incidence notable sur les objectifs, les produits et les activités du projet mais qui sont dus à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des augmentations de coût dues à l’inflation.

Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet le rééchelonnement de la fourniture d’apports déjà prévus, l’accroissement dû à l’inflation des coûts des services d’experts ou d’autres charges et la prise en considération du traitement préférentiel accordé à l’agence d’exécution pour le remboursement de ses dépenses.

**Dévolution des biens**

Les biens acquis au titre de ce projet doivent faire l’objet d’un inventaire établi sous la responsabilité du/de la coordonnateur (trice), approuvé par le Comité de pilotage et transmis aux autorités de tutelles technique et financière et au PNUD dans un délai de deux (2) mois avant la clôture. Les biens acquis sur financement du PNUD demeure la propriété du PNUD jusqu’à son transfert ou cession. Le Représentant résident prend toute décision de cession du matériel, y compris le transfert, en consultation avec le Gouvernement.

**CADRE MULTI-ANNUEL DES RESSOURCES ET RESULTATS, IPE2 BURKINA**

|  |
| --- |
|  **Effet UNDAF**: La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre. |
| **Effet attendu du Country Program Action Plan (CPAP) 2011-2015 :** **Produit 1.1** Les structures nationales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la SCADD et les OMD.**Produit 1.3:** Les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes ont davantage accès aux marchés, à un emploi décent, aux services énergétiques **(**nouvelles sources d’énergie renouvelables), aux crédits et entreprennent des AGR rentables.**Produit 1.4:** Les structures nationales et les communautés de base pratiquent une approche intégrée de gestion durable des ressources naturelles et prennent en compte les effets des changements climatiques à travers l’adaptation et l’atténuation. |
| **Id1.1.1** Proportion de politiques et programmes sectoriels formulés/révisés en application des engagements internationaux et alignés sur la SCADD et les OMD: Baseline (0%), Cible (100%).**Id1.1.2** Proportion de budgets-programmes opérationnels: Baseline (0%), Cible (100%).**d1.3.**2 Nombre d’institutions de promotion de l’emploi des jeunes et des femmes appuyées.**Id 1.4.**1 Pourcentage de projets (y compris en faveur des femmes et des jeunes) de gestion des ressources naturelles formulés par les structures nationales et les communautés de base mis en œuvre: Baseline ( ?), Cible. **Id 1.4.2** Pourcentage des plans communaux, formulés/révisés intégrant les préoccupations environnementales et les changements climatiques opérationnels.**Id1.4.3** Nombre de textes d’application des lois et règlements en matière de gestion de l’environnement élaborés/révisés: Baseline ( ?), Cible ( ?).**Id1.4.**4 La politique nationale en matière d’énergie alternative est disponible : Baseline (Non), Cible (Oui). |
| **Ligne de service du plan stratégique du PNUD 2008-2013 :** Mainstreaming environnement and energy. |
| **Stratégie de partenariat :** Appuyer la mise en œuvre des politiques environnementales pro-pauvres au Burkina.  |
| **Effet attendu du projet :** Renforcement de la gouvernance environnementale et des ressources naturelles pour une croissance économique durable et pro pauvre. |
|  |  **Activités et sous activités correspondantes**  | **Cibles Annuelles/Produits** | **Responsabilité**  | **Intrants et Budget** |
| **Produit 1: Les mécanismes de coordination, de suivi et de prise de décisions pour une opérationnalisation des objectifs pauvreté-environnement sont renforcés sur la base d’identification des barrières institutionnelles, règlementaires financières et programmatiques.** **Situation de référence** : Faible mise en œuvre des objectifs pauvreté-environnement inclus dans les documents de politiques**Indicateurs:**1. Nombre de barrières institutionnelles, règlementaires, financières et programmatiques identifiées et levées pour permettre une opérationnalisation des objectifs pauvreté environnement
2. Nombre de cadres de concertations et de coordinations mis en place et fonctionnels par an pour appuyer la mise en œuvre des questions Pauvreté-Environnement et CC.
3. Nombre de politiques nationales, sectorielles intégrant les questions P-E et mise en œuvre.
4. Disponibilité de données pauvreté-environnement dans les documents de politiques et systèmes de suivi–évaluation.
5. Nombre d’acteurs qui font le plaidoyer en faveur des questions P-E et leur utilisation.
 | **Activité 1: Identifier les barrières institutionnelles, légales, financières et programmatiques pour améliorer les mécanismes de planification, de coordination, suivi et mise en œuvre des objectifs pauvreté- environnement.** * 1. Conduire une évaluation rapide sur l’efficacité des cadres de concertation et de coordination existants en faveur de l’environnement et de la lutte contre la pauvreté.
	2. Identifier les barrières institutionnelles et règlementaires qui limitent une mise en œuvre effective des objectifs pauvreté-environnement.
	3. Evaluer le volume et l’impact des financements alloués au secteur de l’environnement pour la lutte contre la pauvreté.
	4. Identifier les contraintes pour une meilleure allocation et utilisation des ressources financières entre le niveau central et local.
	5. Proposer des recommandations pour lever ces contraintes et barrières pour aider à une meilleure opérationnalisation des objectifs pauvreté environnement.

**Activité. 2. Faciliter le dialogue et plaidoyer politique en faveur des objectifs pauvreté-environnement, genre et changement climatique grâce au renforcement et la mise en place de mécanismes de coordination et cadres de concertations intersectorielles entre MEDD, le MEF et autres ministères sectorieles, autorités locales, et secteur privé.*** 1. Appuyer légalement et institutionnellement la mise en place de cadre d’instance de concertations périodiques de haut niveau entre le MEDD et le MEF sous la facilitation de la Troïka et avec la présidence du MEF (arrêté conjoint, ToRs, format des réunions, périodicité) pour un plaidoyer en faveur de l’environnement et la lutte contre la pauvreté.
	2. Renforcer institutionnellement et légalement les cadres de concertations périodiques entre le MEDD et les autres départements sectoriels pour une meilleure planification des questions pauvreté-environnement.
	3. Appuyer l’institutionnalisation de cadres de concertations entre le MEDD et le secteur privé (en particulier les sociétés minières), la société civile pour un meilleur partenariat Public, Privé et OSC sur les questions pauvreté-environnement au niveau national et local.

**Activité 3. Produire des outils économiques pour accompagner le dialogue politique et les réformes pour la mise en œuvre des objectifs pauvreté environnement, genre au Burkina.*** 1. Réviser la nouvelle nomenclature sur l’environnement et des Ressources Naturelles au Burkina pour mieux aider la planification budgétaire.
	2. Etude une strategie de mise en œuvre d’une fiscalité environnementale applicable pour soutenir le FIE.

.* 1. Conduire une étude coût bénéfice dans le secteur de l’agriculture et des mines pour améliorer l’intégration des éléments pro-pauvres dans les processus de planifications dans la région de Bagré et Essakane

**Activité 4. Appuyer les processus d’intégration de l’environnement-pauvreté, genre et changement climatique dans les politiques nationales, sectorielles et décentralisées et cadres de suivi évaluation.** * 1. Evaluer, réviser et actualiser les documents de politiques (SCADD, politiques sectorielles (agriculture et élevage, environnement, eau et assainissement, mines, forêts), UNDAF, Agenda post 2015 pour y intégrer les questions pauvreté-environnement.genre et changement climatique.
	2. Elaborer les indicateurs pauvreté-environnement genre pour le module d’enquête OMC/EMC avec l’INSD.

**Activité 5. Renforcer le plaidoyer et la communication en faveur des objectifs pauvreté-Environnement.*** 1. Appuyer la mise en œuvre des feuilles de route de tous les ambassadeurs pauvreté-environnement pour influencer la prise de décision politique.
	2. Former 70 journalistes, personnel des cellules environnementales, 100 maîtres d’écoles et 200 universitaires sur les produits IPE, pour appuyer la mise en œuvre les objectifs pauvreté-environnement.

**Activité 6. Documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques de l’IPE Burkina pour mieux informer les politiques.*** 1. Collecter, documenter et disséminer les leçons apprises via les médias, évènements spéciaux (FESPACO , SNC, KUNDE, Galian et autres) et supports numériques (spots radio et télé, journaux, panneaux), pour informer les politiques et l’Agenda post 2015 du Burkina Faso de même que la révision du PNDD, SCADD et politiques sectorielles (secteur de l’agriculture et des mines).
 | **Cibles (année 1)*** Au moins les barrières institutionnelles et règlementaires identifiées et les solutions proposées pour faciliter la mise en œuvre des objectifs P-E.
* Au moins 02 cadres de concertations institutionnalisés et utilisant les outils économiques pour renforcer le dialogue et le plaidoyer en faveur des questions P-E.

Politique sectorielle mine et PNDD révisées et intégrant les questions P-E.* Module d’enquête OMD/EMC intégrant les indicateurs P-E.
* Au moins 03 ambassadeurs P-E, 10 journalistes, 50 maîtres d’écoles et 50 universitaires font le plaidoyer pour les questions P-E.
* Produits IPE produits sur l’année 1 disséminés.

**Cibles (année 2)*** Les barrières financières identifiées et solutionnées pour faciliter la mise en œuvre des objectifs P-E
* Un cadre de concertation avec le secteur privé institutionnalisé et les outils économiques produits pour renforcer le dialogue entre le MEDD, les OSC et le secteur privé.
* Les questions P-E sont intégrées dans la révision de la SCADD et le PNDD.
* Les indicateurs P-E inclus dans le module OMD sont adaptés dans les nouveaux cadres de suivi nationaux post 2015.
* Au moins 03 ambassadeursP-E, 10 journalistes, 50 maîtres d’écoles et 50 universitaires font le plaidoyer pour les questions P-E.

**Cible année 1 & 4*** Au moins 07 ambassadeurs P-E, 30 journalistes, 100 maîtres d’écoles et 100 universitaires font le plaidoyer pour les questions P-E.
* UNDAF intègre les questions P-E.
* Les produits P-E sont documentés et disséminés dans les réseaux.
* Politique agricole intègre les questions P-E.
 | MEDD (cabinet du Ministre- SP CONEDD)/ MEF- PNUD- UE-BM Société Civile et Entreprises minières.MEDD- MinesMinistère MEDD/MEF – BMMEDD, Ministère de l’Agriculture et de la Sécurité Alimentaire et des Ressources Animales et Halieutiques, Ministère de l’Aménagement du Territoire et de la Décentralisation. INSD et INERASociété civile MEDD- Mairies, collectivités locales, MEF, Mine, Agriculture, Sécurité Alimentaire.MEDD/ EEG (voir plan d’actions détaillé), Ministère de l’Energie, Emploi, Jeunesse. | **Année 1:** TA/Consultants, Sessions de travail, Workshops,**USD: 180,000****Année 2:** Consultants, workshops, sessions de travail, formations,**USD: 197,000****Année 3:** Consultants, workshops , **USD: 207,000****Année 4:** Consultants, working sessions, workshops**USD: 180,000****Total Produit 1: 764,000 USD**  |
| **Produit 2: Les mécanismes d’allocation budgétaire et les outils d’investissement innovants en faveur des objectifs pauvreté-environnement, genre pour une croissance économique durable pro-pauvre sont fonctionnels.** **Situation de référence:** Faible allocation des ressources publiques et faible volume d’investissements sur les questions pauvreté-environnement, genre et changements climatiques.**Indicateurs :*** Part du budget annuel allouée aux questions pauvreté-environnement par an.
* FIE est mis en place et fonctionnel.
* Nombre de partenariats public-privé établis et fonctionnels pour soutenir le guichet RSE du FIE.
 | **Activité 1. Améliorer l’intégration des objectifs pauvreté- environnement dans les finances publiques.** * 1. Réviser le guide d’élaboration du budget objet/programme pour prendre en compte les questions pauvreté-environnement, genre, changements climatiques et former les acteurs (Ministères sectoriels, Parlement).
	2. Elaborer un guide de contrôle budgétaire relatif aux questions pauvreté-environnement, genre pour l’assemblée nationale, le conseil economique et social et les départements ministériels.
	3. Appuyer les parlementaires dans la formulation d’une loi sur la pauvreté en lien avec la gestion des ressources naturelles.
	4. Faciliter l’organisation d’une table ronde des bailleurs sur la mise en œuvre du PNIEDD-PNSR.
	5. Appuyer l’élaboration de texte et/ou loi sur l’écotaxe.
	6. Produire des notes d’informations/politiques régulières sur les produits de l’IPE et informer régulièrement les groupes parlementaires, les ambassadeurs pauvreté-environnement et autres décideurs politiques.

**Activité 2. Appuyer la mise en place du Fond d’Intervention pour l’Environnement (FIE) comme outil de financement innovant des objectifs pauvreté-environnement.*** 1. Conduire une étude sur l'impact potentiel du FIE sur la réduction de la pauvreté.
	2. Préparer les notes techniques/politiques pour les ambassadeurs pauvreté-environnement et les departements sectoriels pour le plaidoyer en faveur de la mise en place du FIE.
	3. Appuyer l’élaboration et l’adoption des textes relatifs au fonds d’intervention pour l’environnement (decret, textes complementaires sur mise en œuvre du FIE).
	4. Etude sur les opportunités que la Responsabilité Sociétale des Entreprises pourrait offrir dans le cadre de la mise en place du FIE.
	5. Proposer une note technique sur l’opportunité de mise en place d’un guichet RSE dans le FIE.
	6. Elaborer une stratégie nationale sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au Burkina Faso (mines, coton et infrastructures) comme outil d’orientation des financements futurs du guichet RSE du Fond d’intervention pour l’Environnement.
	7. Faciliter le partenariat public/privé (ex Air Burkina, Miniers, Fondations internationales, banques de solidarité, etc.…) pour soutenir les fonds verts à travers le FIE.
	8. Appuyer la formulation du manuel de procedures du FIE (critères d’éligibilité, guide de formulation des projets éligibles, mode de gestion financiére et comptable…).
	9. Elaborer le manuel de suivi-evualuation des activités du FIE y compris les projets.
	10. Appuyer une stratégie de communication sur le FIE (outils et consultations) en particulier dans les zones de pôle de croissance à Bagré/Samandeni (centre-Est/région des Hauts Bassins); (Essakane, Bissal Gold, Perkoa, Batié, Pourra).
	11. Actualisation du PNIEDD en rapport avec le PNA, le CSI-GDT, revue des depenses publiques sur les changements climatiques, validation et adoption au conseil des ministres.
	12. Organisation d’une table ronde des bailleurs pour valoriser utiliser le PNIEDD dans le cadre de la mise en œuvre du FIE.
	13. Appuyer le programme d’écocitoyenneté concept d’école et village durables (campagne de nettoyage, gestions des déchets plastiques, clubs écologiques, jardins polyvalents avec l’amicale des forestières et le concept de muraille verte des écoles. (ambassadeurs pauvreté-environnement, fondation April , clubs écologiques).
	14. Former les équipes d’appui à la mise en œuvre du Plan d’Investissement en Environnement pour le Développement Durable (PNIEDD) (mesures légales d’inscription du PNIEDD dans le budget national, mécanisme de suivi-évaluation).
	15. Faciliter le développement de modules RSE au sein des universités en partenariat avec la Coopération canadienne et l’institut de pétrochimie et des mines.
 | **Cibles ( année 1)*** 1% du budget national alloué aux questions P-E.
* Le FIE est mise en place.

**Cibles ( année 2)*** 2-3 % budget national alloué au secteur de l’environnement.
* Le FIE est fonctionnel et finance les premiers projets.
* Le guichet RSE du FIE est mis en place et opérationnel.

**Cibles (année 3)*** 4 % budget national alloué au secteur.
* FIE finance chaque année plus de 20 projets.

**Cibles (année 4)*** 5 % budget national alloué au secteur de l’environnement.
* FIE finance chaque année plus de 30 projets.
 | MEDD/MEF- Budget, Statistique.Mairies, conseil economique et social, régions, ambassadeurs pauvreté-environnement. MEDD/ MEF Parlement, Sénat. MEDD/ Universités de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, koudougou, Dédougou, Fada N’Gourma et OuahigouyaMinistère de l’éducation nationale et de l’alphabétisation et ministère des en enseignements secondaire et supérieur.MEDD/ MEF , BudgetMEDD/MEF- secteur privé- OSCMED/MEF, SGP, **(Partenariat avec la fondation APRIL** |  **Année 1:** Consultants, session de travail, Ateliers**USD : 147,000****Année 2 :** TA/Consultants, session de travail, Ateliers**USD: 130,000****Année3 :** Consultants, working session de travail, Ateliers, **USD: 120,000****Année 4:** Consultants, session de travail, Ateliers, formations**USD: 146,000****Total Produit 2: USD 543,000****Total** **Produit 1+Produit 2= 1, 308,000 USD** |
| * Nombre de conventions de partenariat technique Sud Sud établis
 | **Coopération sud-sud**Appuyer une coopération technique durable entre le Burkina et les autres pays sur les questions de mainstreaming pauvreté-environnement dans la planification (voyages au Rwanda sur le FONERWA, assistance technique mutuelle, conventions de partenariat avec d’autres pays à determiner).  | * Au moins 1 à 2 conventions techniques sont signées avec un pays du Sud sur les questions P-E.
 |
| * Nombre de personnes pauvres ayant accès aux services énergétiques
 | **Activité 3.6. Renforcer les capacités institutionnelles dans la planification pour l’accès aux services énergétiques par les populations les plus pauvres (annexe)** | * Il sera formulé l’approche emplois verts
* 500 acteurs formés sur les questions pauvreté-énergie
 |  | Budget alloué par le PNUD EEG : **USD** **120,000**  |
| * Nombre de plans operationalisés ayant integrés les systemes d’alerte précoce en rapport avec les changements climatiques .
 | **Activite 3.7. Integration des systemes d’alertes precoces dans les processus de planification pour une meilleure prise en compte des questions de changements climatiques**  | * Au moins 1 à 2 plans et 100 acteurs nationaux impliques
 |  | Budget alloue : **80,000 USD** |
| **Unité de Coordination du projet**  | Conseiller Technique International, Comptable, Secretaire de Direction, Chauffeur, Coordonnateur national désigné assisté par l’équipe IPE du PNUD-PNUE Nairobi et renforcement de l’unité de coordination . | IPE PNUD-PNUE - MEDD | **USD: 932, 000** |
| Total Projet  |  | **2,440,000** |